

## Plus jamais ça ! Construisons ENSEMBLE « le Jour d'Après »

La situation difficile ne nous fait pas perdre notre esprit critique et revendicatif. Des jours sont particulièrement douloureux à l'annonce d'hospitalisations ou pire de décès. Mais nous sommes une communauté humaine loin des plans comptables, du profit et des dividendes. Face à ce virus, la solidarité se réorganise dans les villages, les cités. M. Darmanin ose faire appel aux dons, alors que ce gouvernement a supprimé l'ISF, continue à supprimer des lits dans les hôpitaux, casse les services publics et fait tout pour servir le Capital !

M. Macron déclare « la santé gratuite sans condition (...) n'est pas des coûts ou des charges, (...). Il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché ». Et, par une note à la Caisse des Dépôts et Consignation, il prévoit en douce la privatisation de l'hôpital public.

La CGT s'organise et continue à revendiquer, à défendre les droits des salariés actifs (*beaucoup travaillent dans des conditions difficiles et pas que pour les besoins essentiels hélas*) et retraités. Elle porte la réappropriation des services publics, ce bien précieux pour tous.

Si les nouvelles technologies peuvent atténuer l'isolement, elles ne sont pas toutes bonnes, n'en déplaise à M. Castaner. Le tracking à visée médicale, utilise des données des téléphones pour tracer les contaminations éventuelles de Covid-19. Dans la durée, il peut violer les libertés individuelles.

Avec 18 autres organisations, la CGT appelle à défendre les mesures sociales, environnementales pour construire ensemble le monde d'après.

**Signons la pétition** en ligne sur [cgt.fr](http://cgt.fr) « *construisons ensemble le jour d'après* »

**Restons confinés ! Restons combattifs !**

### Coronavirus : multitude d'interventions CGT pour se faire respecter

Les entreprises rechignent, dont celles de notre secteur d'activités, à répondre aux droits des salariés. Business is business et la santé des travailleurs, crise sanitaire ou pas, ne préoccupe pas plus que ça la plupart des dirigeants des entreprises. Les interventions des salariés avec la CGT se sont multipliées dans les régions, les départements, les services et entreprises pour faire valoir les droits des travailleurs (interpellation des préfets, CHSCT, droit de retrait etc).

### Face à la crise, la Sécurité sociale indispensable

Dans les mesures d'urgences liées au Covid-19, un décret permet d'augmenter le plafond d'emprunts de l'Acoss – agence qui finance les dépenses de la Sécurité Sociale – passant de 40 à 70 milliards €. Une ordonnance garantit les ressources des hôpitaux et permet à l'Acoss d'accorder des avances aux caisses de retraites complémentaires, pour faire face au report de leurs

cotisations liées à la crise. Cet effort financier considérable confirme, une fois de plus, le rôle irremplaçable de notre Sécurité sociale, à tout moment et, plus encore, dans les périodes de crise.

La Caisse des dépôts qui est depuis 1946, le banquier de la Sécurité sociale doit contribuer à cet effort de financement.

Depuis une quinzaine d'années, l'Acoss finance l'essentiel de sa dette en empruntant sur les marchés financiers, notamment internationaux, ce qui fragilise le financement de la Sécurité Sociale en cas de hausse des taux d'intérêt et de montée de la spéculation.

### Recherche : prescription totalement inadaptée au diagnostic !

L'objectif de 1 % du PIB consacré à la recherche publique est affiché mais renvoyé à 2030. L'épidémie que nous vivons démontre dramatiquement le besoin d'une recherche forte dont les financements sont assurés dans le temps, pour répondre aux besoins à

venir, tant sociaux que sociétaux et environnementaux.



### La CGT demande la suspension immédiate des dividendes

C'est une invitation molle qu'a faite le ministre des finances aux entreprises qui recourent au chômage partiel de ne pas verser de dividendes. La CGT, elle, demande la suspension immédiate des versements de dividendes. Uniquement plusieurs organisations dont la CGT exigent « pas de dividendes, le dire c'est bien, le faire c'est mieux ».

### Sans logis, mal logés et locataires !

Si les expulsions de locataires sont reportées à fin mai, les mesures d'accueil des sans-abris sont largement insuffisantes. Pas de réponse sur le

moratoire demandé par la CGT sur les loyers et sur les coupures d'électricité, de gaz, d'internet et de téléphone.

### **Coronavirus : travailleurs et travailleuses migrants en première ligne**

La CGT demande, en cette grave période de crise sanitaire, la mise à l'abri de tous les migrants et personnes à la rue, l'Aide médicale d'État pour une prise en charge médicale de chacun et chacune, la fermeture des centres de rétention et un moratoire sur les arrestations et expulsions du territoire français. Elle continue de revendiquer leur régularisation, l'égalité des droits dans les entreprises, la protection et la sécurité de tous les salariés.

### **Le gouvernement dérègle tout va !**

Le Syndicat de la Magistrature dénonce les pouvoirs exorbitants que l'exécutif s'est attribué.

Macron profite de la crise sanitaire pour faire des dérèglementations majeures... et prépare avec le patronat leur sortie de crise sanitaire.

La durée quotidienne de travail de jour ou de nuit, peut aller à 12h avec un max hebdo à 60h. Le temps de repos, entre 2 jours, est réduit à 9h. 6 jours de congés payés peuvent être imposés. L'extension du travail le dimanche est instaurée...

L'urgent c'est garantir la protection et la santé de tous, en n'assurant que les besoins essentiels.

### **La santé des livreurs en danger**

En dépit de la crise sanitaire, un certain nombre d'entreprises aux activités non essentielles, continuent à exposer leurs travailleurs à des risques sanitaires liés à la crise du corona virus. C'est le cas des livreurs des plates formes qui continuent de pédaler pendant le confinement, pour des commandes pas forcément essentielles. Les livreurs doivent être protégés.

### **Violences conjugales : il faut protéger les travailleuses**



220 000 femmes en sont victimes chaque année en France. Avec le confinement elles ont augmenté de 30 %. Le travail garantit l'indépendance économique, indispensable pour quitter un conjoint violent. Les violences conjugales conduisent souvent à la rupture du contrat de travail des victimes. La CGT demande au gouvernement de: interdire le licenciement ou rupture de contrat, protéger les victimes par le droit à des congés payés pour faire des démarches, à une mobilité géographique ou fonctionnelle choisie, la prise en charge médico-sociale etc. l'ensemble de ces mesures découle de la convention 190 de l'OIT que la France n'a pas encore ratifiée.

### **Ehpad en danger !**

Détresse, peur, mais aussi colère chez les salarié.es ; hécatombe en vue chez les résidents : la situation des Ehpad est alarmante. Au-delà de la pénurie de masques et autres matériels de protection, cela fait 2 ans que le secteur des Ehpad alerte, se mobilise, revendique. Aujourd'hui, plus que jamais, cela prend tout son sens. Le gouvernement doit agir maintenant. Il s'agit de sauver des vies humaines !

### **Aides à domiciles, les grand.es oublié.es**

2 millions dont 97 % de femmes. En première ligne, souvent sans protection, en contact direct avec les usagers ou patients à leurs domiciles. Aujourd'hui, plus qu'hier, ils et elles se sentent complètement abandonné.es, invisibles et oublié.es de tous, alors que leur mission d'utilité publique est d'une importance vitale. Des dispositions immédiates doivent être prises !

### **Victoire au Conseil d'Etat.**

A la demande du Directeur Général du Travail et du Préfet de Normandie la décision d'exclure Gérald Le Cornec inspecteur du travail mandaté CGT de l'observatoire du dialogue social, a été prise en janvier 2019. D'après eux il ne serait pas possible d'être inspecteur du travail et représentant CGT. Le Conseil d'Etat a tranché le 11 mars 2020. Le préfet doit rétablir notre camarade dans ses droits.

**Solidarité internationale entre organisations syndicales**

Plus que jamais la crise sanitaire mondiale en cours en souligne l'importance. Le syndicalisme est confronté à un double défi: défendre la santé des travailleurs sans abandonner leurs droits et libertés. La réforme libérale a affaibli le système de santé publique et les risques de la mise en place d'une gestion de crise non concertée.

### **Congrès de l'UCR**

Prévu en Mai à Saint Malo , il est reporté **du 30 Novembre au 4 Décembre (même lieu).**



Notre UFR avait demandé son report.

Celui-ci doit nous

permettre de débattre avec nos adhérents sur les thèmes proposés pour qu'ils soient encore plus acteur de la vie démocratique de notre organisation.

### **Union sacrée ou solidarité nationale ?**

Dans un communiqué du 17 mars les 8 organisations de retraités, après le discours du Président de la République, déplorent qu'il n'ait pris aucun engagement concret. S'il appelle « au rassemblement de la Nation quel qu'en soit le coût », il doit donner l'exemple en retirant son plan santé « *ma santé 2022* » qui détruit l'hôpital public.

Elles rappellent aussi que l'actualité montre l'urgence d'une loi sur la perte d'autonomie et le grand âge.

« *Une Nation solidaire doit permettre l'accès aux soins de qualité et d'urgence sanitaire quel que soit son âge et son lieu de vie et de lutter contre l'isolement des personnes âgées particulièrement dans les périodes de crise.* »

Et de poursuivre « *Alors que le Président arrive à débloquer 300 milliards d'euros pour aider les entreprises, il est urgent que l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) soit relevé. Il faut une transparence totale sur la pandémie.*

*C'est cela une véritable solidarité nationale ! Au-delà des paroles, ce serait enfin entendre les revendications portées par les retraités depuis des années ».*